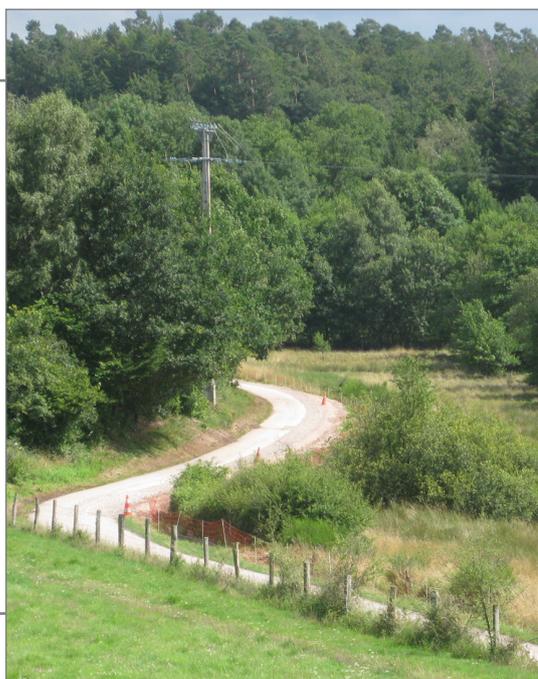


6b

# Aydoilles

Département des Vosges

annexe  
emplacements réservés



## Plan Local d'Urbanisme

*Document conforme à la délibération du Conseil Municipal de Aydoilles approuvant le Plan Local d'Urbanisme en date du 17 mars 2014.*



Aménagement du territoire

Urbanisme

Cartographie SIG

115 rue d'Alsace 88100 Saint-Dié-des-Vosges  
03 29 56 07 59 - eolis.rin@orange.fr

## Les emplacements réservés

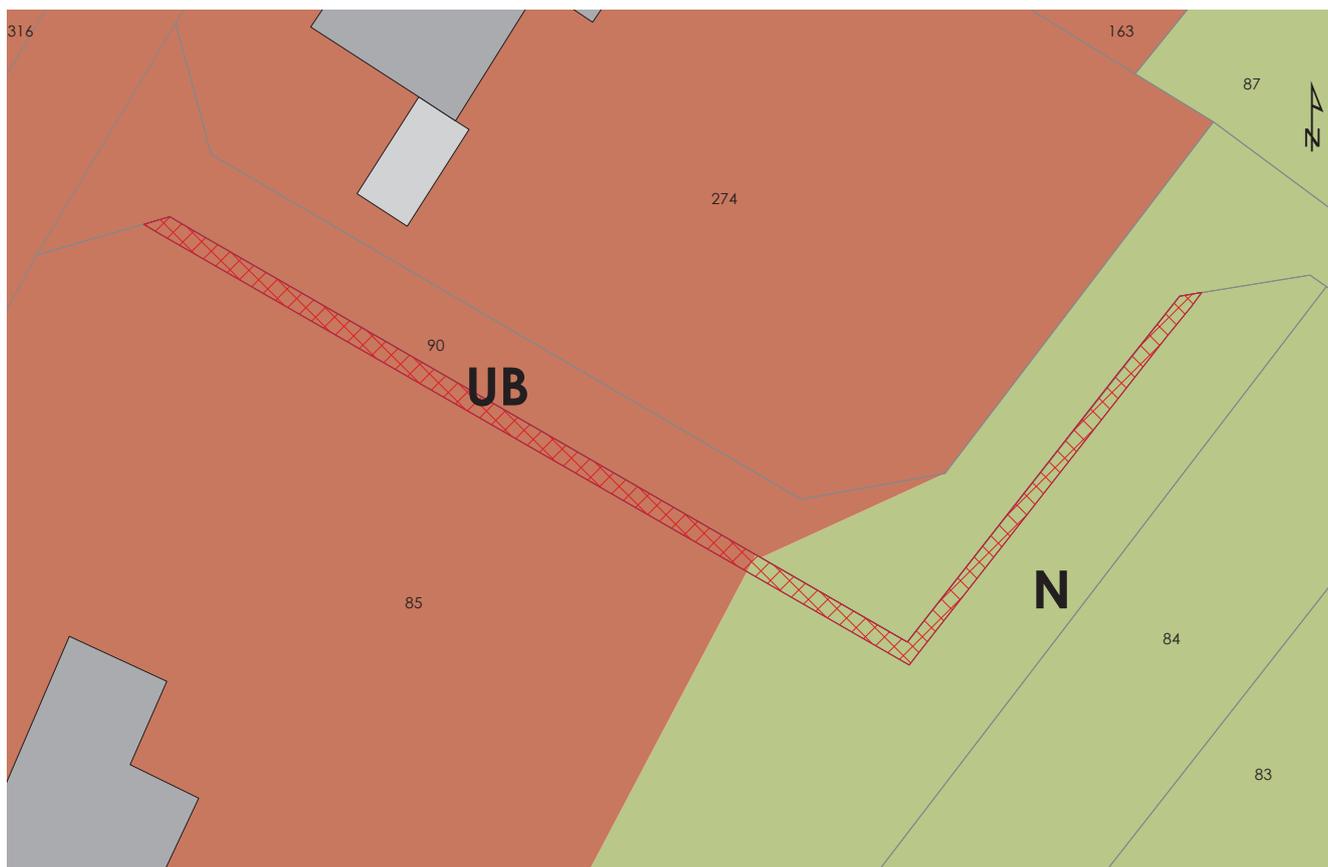
Les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts sont reportés sur le document graphique du PLU.

La liste des emplacements donne toutes les précisions sur la destination de chacun des emplacements, la liste des parcelles impactées, leur superficie et la collectivité bénéficiaire ou le service public qui en demande l'inscription au PLU.

Les emplacements réservés sont déduits de la superficie prise en compte pour le calcul des possibilités de construction. Toutefois, le propriétaire d'un terrain dont une partie est comprise dans un de ces emplacements et qui accepte de céder gratuitement cette partie à la collectivité bénéficiaire de la réserve peut être autorisé à reporter sur la partie restante de son terrain un droit de construire correspondant à tout ou partie du coefficient d'occupation du sol affectant la superficie du terrain qu'il cède gratuitement à la collectivité.

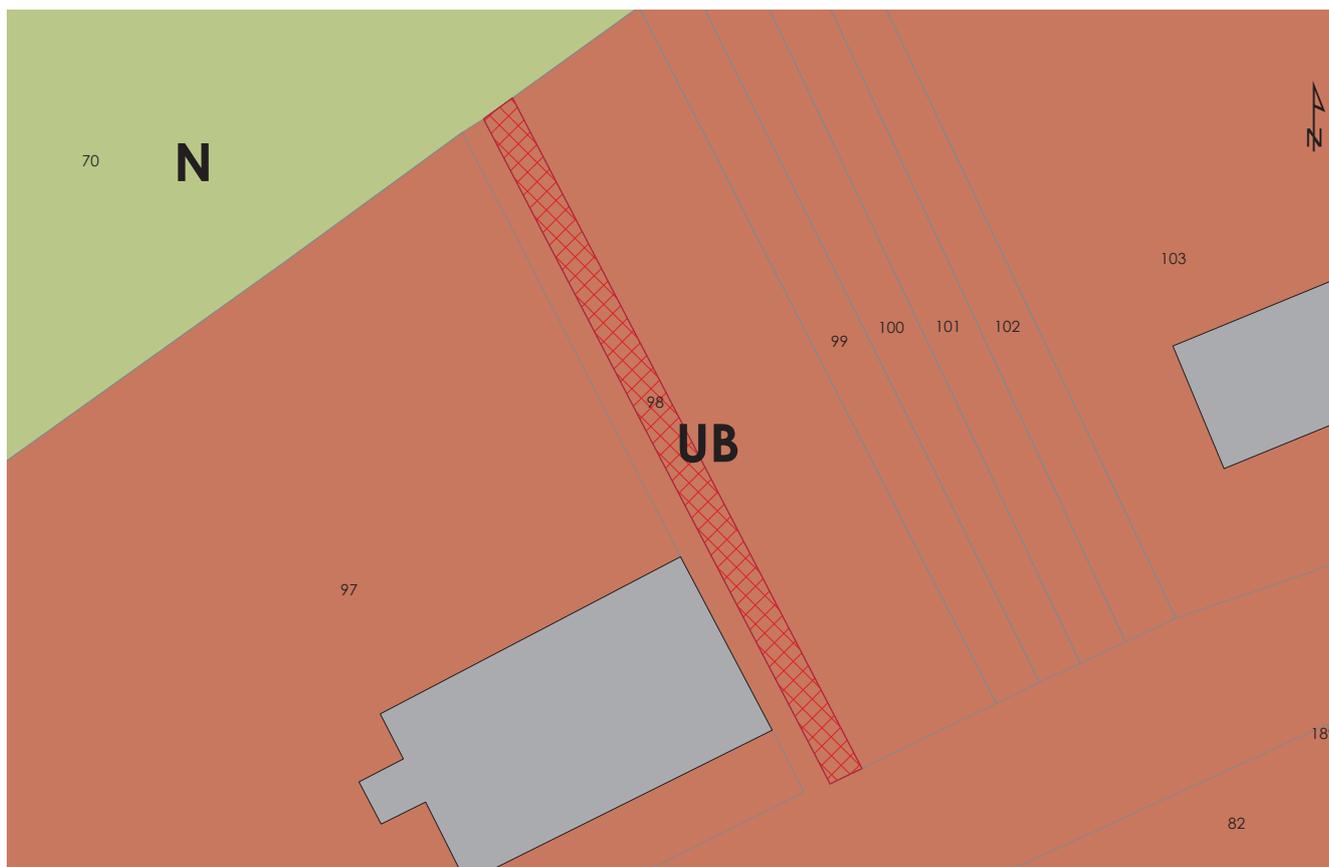
élargissement d'une voie existante

<b>Affectation de l'emplacement</b>	élargissement du chemin d'exploitation (8 m de largeur) pour assurer un accès sécurisé au site concerné par l'OAP "Derrière chez Bataille"
<b>Bénéficiaire</b>	commune de AYDOILLES
<b>Parcelles impactées</b>	ZB 85
<b>Surfaces (en m<sup>2</sup>)</b>	67,410869



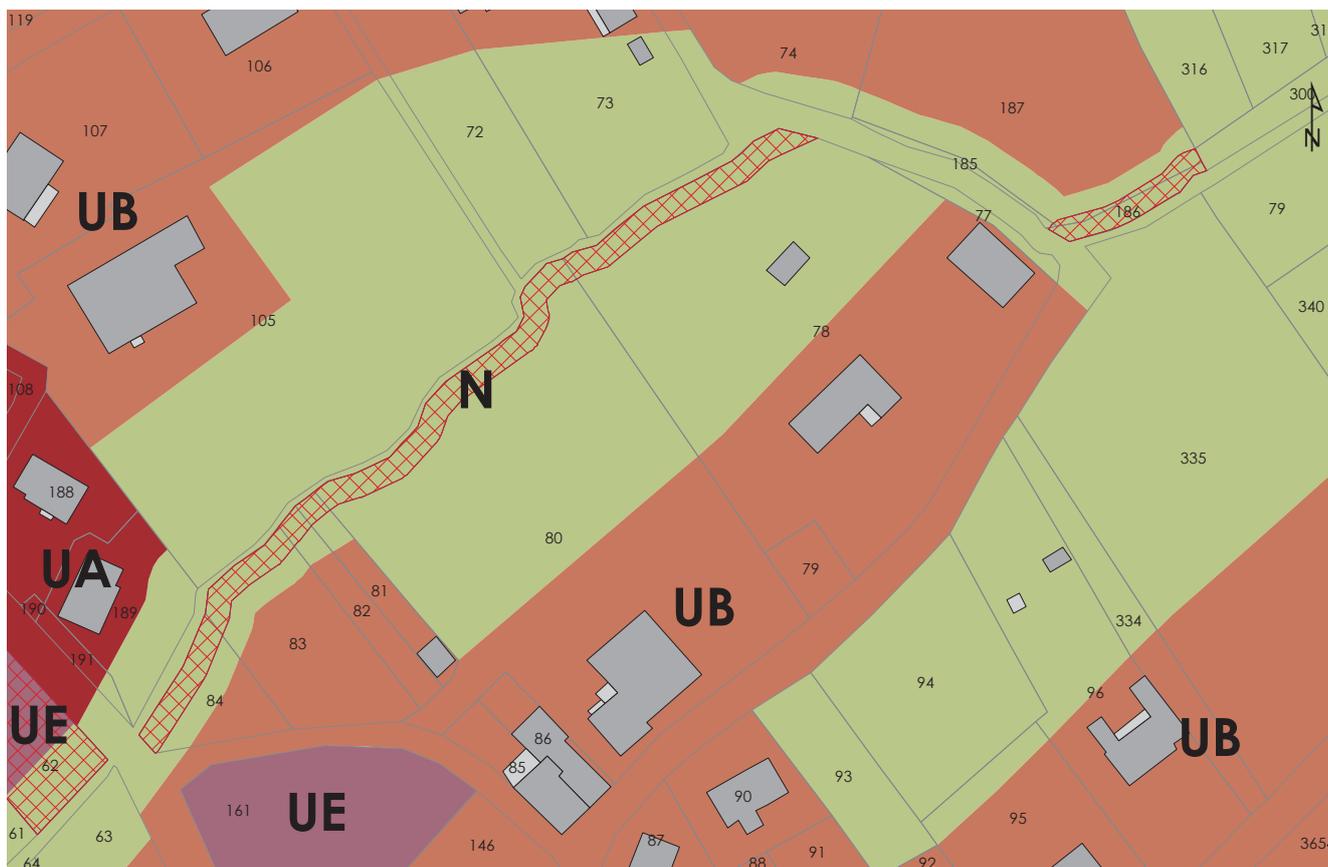
création d'un accès public

<b>Affectation de l'emplacement</b>	création d'un accès public au collecteur principal d'assainissement
<b>Bénéficiaire</b>	commune de AYDOILLES
<b>Parcelles impactées</b>	AA 98
<b>Surfaces (en m<sup>2</sup>)</b>	85,664596



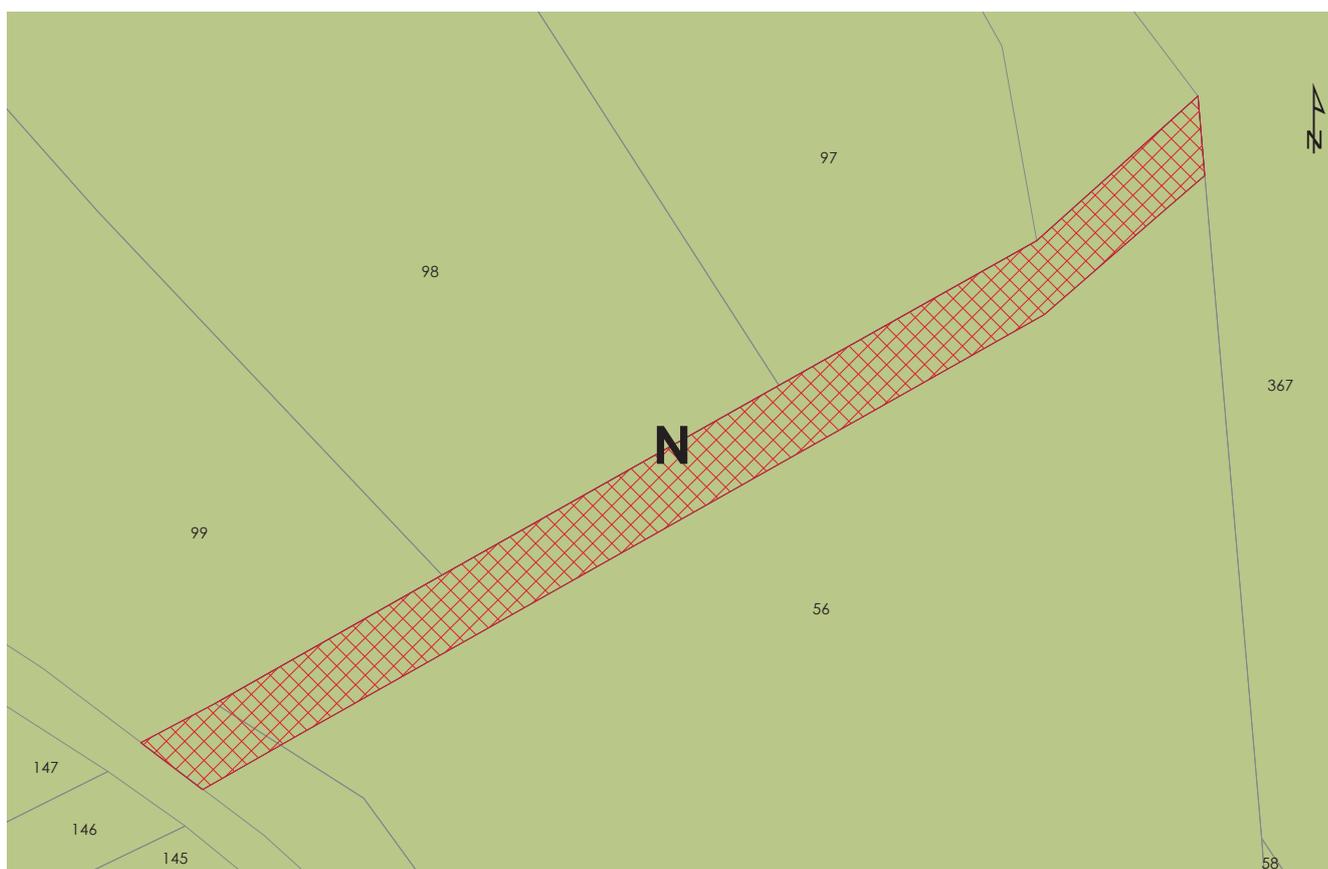
création d'une liaison douce

<p><b>Affectation de l'emplacement</b></p>	<p>création d'une liaison douce (5 m de largeur) en vue d'aménager un sentier de découverte le long du ruisseau des Bolottes</p>
<p><b>Bénéficiaire</b></p>	<p>commune de AYDOILLES</p>
<p><b>Parcelles impactées</b></p>	<p>AA 80 à 84, AB 78, AB 186, AB 187</p>
<p><b>Surfaces (en m<sup>2</sup>)</b></p>	<p>1117,820236</p>



*création d'une liaison douce*

<b>Affectation de l'emplacement</b>	création d'une liaison douce permettant le bouclage entre les chemins ruraux 10 et 17 (3 m de largeur)
<b>Bénéficiaire</b>	commune de AYDOILLES
<b>Parcelles impactées</b>	AB 99, ZA 56
<b>Surfaces (en m<sup>2</sup>)</b>	155,911364



création d'une aire de jeux

<b>Affectation de l'emplacement</b>	création d'une aire de jeux destinée aux enfants aux abords des équipements communaux
<b>Bénéficiaire</b>	commune de AYDOILLES
<b>Parcelles impactées</b>	AA 62
<b>Surfaces (en m<sup>2</sup>)</b>	1003,998344

